

Renvoi au Comité des finances de l'adresse des facteurs de la poste de Paris, lors de la séance du 10 prairial an II (29 mai 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au Comité des finances de l'adresse des facteurs de la poste de Paris, lors de la séance du 10 prairial an II (29 mai 1794). In: Tome XCI - Du 7 prairial au 30 prairial an II (26 mai au 18 juin 1794) p. 117;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1976_num_91_1_13593_t1_0117_0000_12

Fichier pdf généré le 30/03/2022

y

La Société des défenseurs de la République une et indivisible, séante enclos des jacobins, a déposé, pour les frais de la guerre, la somme de 300 liv. en assignats.

z

La Société populaire de Châtillon, chef-lieu du 8^e canton du district de Bourg-de-l'Égalité, a donné 565 liv. 15 s. en assignats.

La séance est levée à trois heures (1).

Signé: PRIEUR (de la Côte-d'Or), *président*; ISORÉ, BERNARD (de Saintes), PAGANEL, FRANCASTEL, CARRIER, LESAGE-SENAULT, *secrétaires*.

rateurs? Jusques à quand la bonne foi du peuple sera-t-elle trompée? tous les jours de nouvelles factions se découvrent, de nouveaux complots sont mis au grand jour.

La commune de Brienne avait cru le ci-devant Loménie, homme vertueux et ami du peuple, et avait cru à la sincérité des sentimens civiques qu'il manifestait, mais la sagesse et la prévoyance de vos tribunaux vient de la tirer de l'erreur où l'avait jetée l'hypocrisie.

La Société a frémi d'horreur au récit des crimes et des forfaits dont les juges l'ont convaincu... O trahison, o perfidie! ...qui sut mieux l'art de trahir et de conjurer! quel supplice pouvait égaler ses crimes et sa perfidie?

Le glaive national a frappé sa tête et celle de ses complices... nous les frappons avec vous... le peuple est vengé, nous dévouons sa mémoire à l'opprobre... nous rendons hommage à la sagesse, à vos lois à la justice de vos tribunaux, et nous jurons haine éternelle aux traîtres et aux tyrans ».

BOUCARD (*présid.*), PETIT (*secrét. archiviste*), COR (*vice-présid.*), MARXM.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

AFFAIRES NON MENTIONNÉES AU PROCÈS-VERBAL

25

22

Le district de Lamarche, département des Vosges...

« Félicite la Convention nationale sur ses glorieux travaux, applaudit à la punition des conspirateurs, au décret qui abolit l'esclavage des nègres et l'invite à rester à son poste » (2).

23

Le comité de surveillance et la Société populaire de la Commune de Mont-Loire, ci-devant Mont-Louis, département d'Indre-et-Loire...

« ...félicitent la Convention nationale sur ses glorieux travaux, applaudissent à la punition des conspirateurs, au décret qui abolit l'esclavage des nègres et l'invitent à rester à son poste » (3).

24

[La Sté popul. de Brienne (4) à la Conv.; 26 flor. II] (5).

« Représentans du peuple français,

Jusques à quand la patrie renfermera-t-elle encore dans son sein des traîtres et des conspi-

Les facteurs de la poste de Paris, tous pères de famille, représentent que l'augmentation du prix de toutes les denrées les met dans l'embarras; ils demandent, en conséquence, une augmentation d'appointemens. — Renvoyé au comité des finances (2).

26

Parmi une foule de dons civiques, un citoyen offre une somme de 100 liv. pour être remise à un volontaire. On a déjà dit, et on l'apprend chaque jour quand on voit les soldats républicains monter à l'assaut ou courir sur l'ennemi, qu'on ne va pas là pour de l'argent; mais la main nationale épure et agrandit les dons qu'elle fait, comme les vertus rendent honorables toutes les récompenses qu'elles reçoivent. Le citoyen Boulon, tonnelier à Glaizé, département du Rhône, offre le remboursement de sa maîtrise. Aux produits du zèle et du désintéressement civiques viennent se joindre les produits des autres ressources nationales. Le même district vous annonce l'envoi de 1423 marcs 7 onces 2 gros d'or et d'argent. Nos ennemis n'ont pu si bien frustrer la nation des droits qu'elle a sur leurs dépouilles que nous ne retrouvions journellement et des effets qu'ils ont vainement voulu nous dérober, et des richesses immenses dans le prix de leurs domaines, dont le civisme double la valeur (3).

(1) P.V., XXXVIII, 198.

(2) Bⁱⁿ, 10 prair. (suppl^o).

(3) Bⁱⁿ, 10 prair. (suppl^o).

(4) Aube.

(5) C 306, pl. 1157, p. 25; Mon., XX, 600; Bⁱⁿ, 13 prair. (2^e suppl^o).

(1) Mention marginale datée du 10 prair.

(2) J. Sablier, n^o 1348; J. Paris, n^o 515; Mon., XX, 598; C. Eg., n^o 650.

(3) Mon., XX, 601.